

CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai : M : Fernand Cuche (président), M. Roland Debély (vice-président), Mme Sylvie Perrinjaquet, M. Bernard Soguel et M. Jean Studer.

Dès le 1^{er} juin : M. Roland Debély (président), M. Jean Studer (vice-président), Mme Sylvie Perrinjaquet, M. Bernard Soguel et M. Fernand Cuche.

2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 45 séances au cours desquelles il a pris 2.372 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1.079 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 61 rapports à l'intention du Grand Conseil.

3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- l'Union patronale suisse, le 17 janvier;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 20 février, 14 mai, 3 septembre et 19 novembre;
- Mgr Bernard Genoud, évêque du diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg, le 23 avril;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 7 mai;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 20 mai;
- l'Association Région Val-de-Ruz, le 21 mai;
- M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral, le 26 mai
- Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale, le 26 mai;
- la Direction de l'Office fédéral de la statistique, le 2 juin;
- le Conseil d'Etat du canton de Zoug, les 3 et 4 juin;
- le Ministère public et les juges d'instruction, le 9 juin;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, les 11 juin et 22 octobre;
- les représentants de la presse dans le canton, le 18 juin; (voir sous 4.3)
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, le 28 août;
- l'Association Région Val-de-Travers, le 24 septembre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 29 octobre;
- le Gouvernement de la République et Canton du Jura, le 17 novembre;

- le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le 26 novembre.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a rencontré à plusieurs reprises, in corpore ou en délégation, les Conseils communaux des villes de La Chaux-de-Fonds (1^{er} septembre), de Neuchâtel (23 janvier et 29 octobre) et du Locle (19 novembre).

Il a en outre rencontré les Conseils généraux réunis des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à La Chaux-de-Fonds, le 5 décembre.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

4.1. Conférences de presse et séances d'information

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 89 conférences de presse (63 en 2007). Parmi elles, trois ont réuni le Conseil d'Etat in corpore : le 18 janvier pour la décision du Conseil d'Etat concernant la réforme hospitalière et la position du gouvernement quant au regroupement de la HE-Arc, le 18 février pour la présentation des comptes 2007, et le 29 septembre pour la présentation du projet de budget 2009.

Trois départs annoncés pour la fin de la législature

A relever également l'annonce le 5 et le 11 septembre respectivement de la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet et du conseiller d'Etat Bernard Soguel de ne pas briguer un nouveau mandat aux élections cantonales 2009. Et le 8 décembre, le chancelier d'Etat annonçait par voie de communiqué de presse son départ à la retraite à fin mai 2009.

Nouvelle édition des rencontres citoyennes

Entre le 18 février et le 19 mars, le Conseil d'Etat a reconduit l'opération menée en 2006 et a tenu six rencontres publiques placées sous le titre « Parlons-en ! » avec la population dans les six districts du canton, soit à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Fleurier, Colombier et Fontainemelon. Chaque débat était animé par un journaliste de la région.

4.2. Communiqués de presse

Au total, ce sont 284 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. 126 d'entre eux émanaient du Conseil d'Etat, dont 37 suite à ses séances et 89 suite à des conférences de presse, alors que 158 émanaient des différents départements - comprenant les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage, les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation et les communiqués de presse du DEN.

4.3. Rencontres annuelles avec la presse

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias en date du 18 juin au Domaine de Chambleau, à Colombier.

4.4. Evénements

Baselworld 2008

En date du 8 avril, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, accompagné notamment par des représentants des médias, pour une visite d'une journée aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis pour une réception officielle.

Nouvelle charte graphique pour l'Etat de Neuchâtel

Le 1^{er} juin, le Conseil d'Etat a introduit une nouvelle charte graphique au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Cette nouvelle charte met l'accent sur les nouvelles technologies et permet d'unifier graphiquement les différentes applications et supports, ce qui améliore l'image visuelle de l'Etat de Neuchâtel tout en la modernisant. La précédente charte graphique datait de 1993.

Euro 2008 : réception officielle à La Chaux-de-Fonds

En date du 15 juin, le Conseil d'Etat a organisé une réception officielle à La Chaux-de-Fonds à l'occasion du match Suisse-Portugal dans le cadre de l'Euro 2008. Cette réception a réuni notamment une représentante de l'ambassade du Portugal en Suisse, de nombreux représentants des communautés portugaises dans le canton, des représentants des autorités communales des Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, des parlementaires fédéraux à Berne, ainsi que des membres du bureau du Grand Conseil.

Réception du Conseil d'Etat au Palais fédéral en l'honneur des parlementaires fédéraux

Le 17 septembre, le Conseil d'Etat a organisé une grande réception en l'honneur des parlementaires fédéraux à Berne. Le but de cette rencontre était de mieux faire connaître le Canton de Neuchâtel Outre-Sarine et de sensibiliser le Parlement fédéral aux dossiers neuchâtelois d'importance nationale, à l'instar du TransRUN. Cette réception conviviale et riche d'échanges s'est également tenue en présence d'invités neuchâtelois préalablement accueillis à la Maison des Cantons. Un buffet mettant en valeur les produits du Pays de Neuchâtel a été servi et une clé USB a été remise à chaque invité. Le Conseil d'Etat a l'intention de reconduire cette opération chaque année à la même période.

Enquête d'opinion en ligne « Un canton, votre regard »

Le 22 septembre, le Conseil d'Etat a lancé une enquête d'opinion en ligne sur www.ne.ch, une première pour les autorités cantonales. A travers cette démarche, le Conseil d'Etat a voulu une fois encore témoigner de sa volonté d'écoute de la population neuchâteloise à l'instar des rencontres citoyennes menées en 2006 et cette année. Durant un mois, ce sont ainsi près de 1.400 personnes qui se sont connectées pour répondre à la quarantaine de questions posées. Un taux de réponses important qui témoigne de l'intérêt de la population neuchâteloise pour les grands enjeux du canton. Globalement, les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont restés plutôt mesurés, loin de positions extrêmes dans leurs réponses. L'enquête était agrémentée d'un concours qui a récompensé 10 participants par la remise d'un abonnement « Onde verte ».

5. CONFERENCES

5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

6.1. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Grand Conseil:

08.132

Recommandation Marianne Ebel, du 19 février 2008, "Activités complémentaires à option (ACO)"

Cette recommandation a été adoptée par 58 voix contre 45 le 20 février, puis transmise au Conseil d'Etat le 12 mars.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.132, du 20 août.

08.137

Recommandation du groupe socialiste, du 20 février 2008, "La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister"

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 52 le 19 mars, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 avril.

08.148

Recommandation Pierre-Alain Storrer, du 19 mars 2008, "L'éducation passe par l'information"

Cette recommandation a été adoptée, amendée, à une majorité évidente le 28 mai, puis transmise au Conseil d'Etat le 25 juillet.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.148, du 19 novembre.

08.165

Recommandation du groupe socialiste, du 27 mai 2008, "Politique d'information suite à l'initiative non au démantèlement de l'utilité publique"

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 25 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 28 juillet.

08.176

Recommandation du groupe socialiste, du 2 septembre 2008, "Pour des montants d'allocations familiales plus élevés"

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 53 le 1^{er} octobre, puis transmise au Conseil d'Etat le 14 octobre.

08.177

Recommandation du groupe socialiste, du 2 septembre 2008, "Pour que l'augmentation des allocations familiales profite à tous"

Cette recommandation a été adoptée, amendée, non combattue le 1^{er} octobre, puis transmise au Conseil d'Etat le 14 octobre.

6.2. Motions, motions populaires et de communes

Récapitulatif

	Présidence	DJSF ¹⁾	DSAS	DGT	DEC	DECS ²⁾	Totaux
Motions adoptées en attente d'une réponse, état au 1 ^{er} janvier 2008	1	7	11	20	5	8	52
Motions adoptées en 2008	1	5	1	4	0	3	14
Motions classées en 2008	0	2	3	0	1	2	8
Motions adoptées en attente d'une réponse, état au 31 décembre 2008	2	10	9	24	4	9	58
¹⁾ DJSF: les 23 motions de communes concernant la péréquation financière sont considérées comme 1 motion							
²⁾ DECS: les 16 motions de communes concernant les transports scolaires sont considérées comme 1 motion							

Les motions en attente d'une réponse sont les suivantes:

a) Motions adoptées en 2008

07.198

Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente"

DSAS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Un groupe de travail rassemblant les services concernés du DSAS et du DJSF a été immédiatement formé pour répondre à la motion. En parallèle, l'introduction des instruments prévus par la LhaCoPS se poursuit à un rythme soutenu grâce à l'engagement d'un chef de projet qui se consacre exclusivement à cette tâche. Des réponses concrètes à la motion seront également apportées par la mise en place de ces instruments.

Formellement, le Conseil d'Etat prévoit d'adresser un rapport au Grand Conseil traitant de cette question dans la 2^e partie de l'année 2009.

07.203

Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 janvier 2008.

Les conclusions du groupe de travail mis en place par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont été présentées aux directeurs cantonaux en charge des affaires militaires à fin 2008. Le traitement des questions posées par la motion doit être replacé dans ce contexte. Une réponse sera donc donnée une fois que les axes politiques de la Confédération auront été fixés et dès qu'ils seront connus dans les cantons.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil à fin 2009 – début 2010.

07.197

Motion de la commune de Colombier, du 15 novembre 2007, Initiative communale "Transports scolaires"

DECS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Rappelons que dans le cadre des budgets 2007, 2008 et 2009, le subventionnement de l'Etat a été assuré par un prélèvement dans le fonds de réforme des structures communales. Dans le cadre du budget 2009, le DECS redéfinit les règles en collaboration avec l'Association des communes neuchâteloises.

Cette remarque vaut pour toutes les motions de communes sur le même sujet (07.148 Buttes, 07.154 Travers, 07.155 Cerneux-Péquignot, 07.156 La Chaux-du-Milieu, 07.157 Les Bayards, 07.158 Rochefort, 07.159 Saint-Sulpice, 07.160 Montalchez, 07.161 Les Ponts-de-Martel, 07.162 La Brévine, 07.163 Brot-Plamboz, 07.164 Bôle, 07.165 Brot-Dessous, 07.167 La Chaux-de-Fonds, 07.186 Montmollin).

07.128

DJSF

Motion du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Instauration d'une charte qualité accueil"

Motion acceptée le 20 février 2008.

Une réponse partielle à la motion sera donnée dans le cadre d'une demande de crédit d'investissement concernant le guichet sécurisé unique et sera présentée au Grand Conseil durant le premier trimestre 2009. L'instauration d'une telle charte doit faire l'objet d'une politique pour l'ensemble des services de l'État en matière d'accueil et de relations avec les usagers, comme l'ont démontré les conclusions d'une conférence sur les pratiques des pays membres de l'Union européenne, qui s'est tenue cet automne à Paris. Le DJSF évalue actuellement cette question dans le contexte plus général des instruments de gestion de l'Etat.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil durant le premier semestre 2009.

A mettre en relation avec les motions 98.105, 07.116 et le postulat 07.136.

07.152

DGT

Motion du groupe socialiste, du 26 juin 2007, "Demande d'étude pour une liaison de transport publique entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier"

Motion amendée acceptée le 19 mars 2008.¹⁾

La Conférence régionale des transports (CRT) a été chargée d'étudier une variante entre Cernier et Saint-Imier.

08.153

DECS

Motion délégation neuchâteloise à la CIP HE-Arc, du 29 avril 2008, "Avenir de la HE-Arc"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Il sera répondu à cette motion dans le courant de l'année 2009.

08.156

Présidence

Motion Damien Cottier, du 30 avril 2008, "Revaloriser le statut de membre du Grand Conseil"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion a été transmise à la commission législative pour traitement dans le cadre de ses travaux concernant la révision de la loi sur l'organisation du Grand Conseil. Un rapport sera présenté par cette dernière à l'appui du classement de la motion dans le courant du 1^{er} semestre 2009.

07.153

DJSF

Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques"

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Les locaux actuels du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) ne répondent plus aux développements que l'informatique a connus ces dernières années et aux exigences en matière de sécurité du système. Une infrastructure nouvelle est donc indispensable. Plusieurs variantes sont à l'étude et le Grand Conseil devrait être saisi, dans le courant de 2009, d'une demande de crédits d'investissement. C'est dans ce contexte qu'une réponse sera donnée à la présente motion.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2009.

¹⁾ DGT: Un rapport sera présenté à la session de mars 2009 visant à faire le point de la situation sur les motions et postulats en souffrance et proposant le classement de nombre d'entre eux.

08.170**Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 25 juin 2008, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques (bis)"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2008. ¹⁾

La motion ci-dessus est traitée dans le rapport LCEN qui sera présenté au Grand Conseil en mars 2009.

07.178**Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, du 2 octobre 2007, "Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel"**

DECS

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de cette motion, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

08.173**Motion Jean-Claude Baudoin, du 2 septembre 2008, "Du travail douze mois sur douze sur les chantiers neuchâtelois"**

DGT

Motion acceptée le 30 septembre 2008. ¹⁾

Une étude est en cours. La première réunion de travail a eu lieu en décembre 2008.

07.200**Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 30 novembre 2007, Initiative communale "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"**

DJSF

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat avait annoncé dans son programme de législature qu'il n'entendait pas lancer une troisième étape de désenchevêtrement entre 2005 et 2009 et une révision de la péréquation financière intercommunale.

En effet, la péréquation soulève des questions complexes qui touchent non seulement aux flux financiers entre les communes, mais encore à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à l'octroi des subventions et à l'avenir de nos institutions politiques. Ces éléments doivent être également appréciés à l'aune de la nouvelle péréquation fédérale.

Afin d'évaluer la péréquation financière intercommunale et de disposer de bases d'appréciation, le Conseil d'Etat a confié une étude à la société B, S, S. Volkswirtschaftliche Beratung, étude dont les conclusions ont été présentées début décembre 2008 à la commission péréquation financière du Grand Conseil. Il s'avère que ce dossier peut constituer la base d'une réforme en profondeur de notre canton mais qui doit faire l'objet de discussions politiques préalables avec la commission de gestion et des finances et la commission législative. En tout état de cause, il ne pourra être traité que lors de la législature 2009-2013.

A mettre en relation avec les motions ayant un contenu identique (07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignièrès, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue) et les postulats 05.115 Corcelles-Cormondrèche, 05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix).

08.182**Motion interpartis, du 3 septembre 2008, "Valorisation de l'activité de garde à domicile"**

DSAS

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

La réponse à cette motion exige une réflexion interdépartementale. Le Conseil d'Etat se penchera prochainement sur les axes qu'il entend privilégier pour y répondre.

b) Motions adoptées antérieurement

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

81.151

DGT

Motion Pierre-André Delachaux, du 18 novembre 1981, "Cantonisation de la route Couvet-Mauborget"

Motion acceptée le 16 octobre 1985.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 00.021, "Classement d'interventions parlementaires", demandant le classement de diverses interventions parlementaires. Le Grand Conseil ayant refusé son classement, l'examen de cette motion sera repris ultérieurement.¹⁾

Une réflexion est effectuée par le canton de Vaud, visant à redéfinir la structure du réseau routier cantonal.

92.127

DEC

Motion Fernand Cuche (Lignières) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Le retard est dû aux diverses difficultés rencontrées pour mettre en œuvre la proposition, notamment en raison de la faible représentativité dans le canton des organisations de représentation des employés.

Finalement, en 2007, une fois ces problématiques résolues, un groupe de travail s'est penché sur la motion et un projet de CCT. Le projet est parti en consultation durant le premier semestre 2008, mais l'ensemble du projet a été gelé suite à l'annonce des partenaires sociaux, selon laquelle ils entamaient des réflexions en vue de conclure une CCT.

94.122

DGT

Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

A l'étude.¹⁾

L'intégration des voies cyclables dans le cadre d'élargissement de chaussées, est systématiquement prévue depuis plusieurs années.

95.124

DECS

Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033. Depuis 2005, le financement de la médecine scolaire a été confié exclusivement aux communes, hormis les activités de coordination. Dans ce cadre, le service de la santé publique organise 1 à 2 fois par année des séances avec l'ensemble des médecins scolaires et participe à l'organisation de rencontres à thème ou d'après-midi de formation continue.

Par ailleurs, une commission cantonale de médecine scolaire a été créée en 2006. Composée de quatre médecins scolaires et de représentants du service cantonal de la santé publique, cette dernière a pour objectif de favoriser la coordination en matière de médecine scolaire. Cette commission a participé à l'élaboration des nouvelles directives de médecine scolaire du 11 juin 2007 ainsi qu'à la révision des principaux documents: rapport annuel, contenu des visites de santé, dossier santé de l'élève, etc. Les nouvelles directives prévoient moins de visites de santé systématiques et

plus de temps à disposition pour le traitement de cas particuliers et/ou des activités de promotion de la santé. La commission va continuer son travail de coordination en proposant des protocoles communs sur divers sujets identifiés comme prioritaires par les médecins scolaires.

Les objectifs de la motion continueront d'être poursuivis dans le cadre des travaux de la commission cantonale de médecine scolaire mais en rappelant que la compétence de ce domaine appartient en premier lieu aux communes. En fonction de l'avancement dans l'atteinte des objectifs, un rapport pourrait être adressé au Grand Conseil lors de la prochaine législature.

97.116**Motion Claude Borel, du 12 février 1997, "Transjurassien Express?"**

DGT

Motion acceptée le 25 juin 1997.

Le concept de Transjurassien Express ne fait pas partie du développement des transports publics et n'est pas compatible avec la stratégie mise en place tel que le projet TransRUN.¹⁾

95.154**Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"**

DGT

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

Le classement sera proposé en 2009.¹⁾

96.116**Motion du groupe libéral-PPN, du 20 mai 1996, "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée le 25 juin 1997.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la Suisse dispose d'une réglementation fédérale complète et d'un cadre légal uniforme en matière de médecine de transplantation qui représentent un espoir pour remédier au problème que soulève la motion. Entrées en vigueur à cette date, la loi fédérale sur la transplantation, du 8 octobre 2004, ainsi que ses quatre ordonnances d'exécution doivent en effet contribuer à une meilleure disponibilité d'organes, de tissus et de cellules en Suisse. Une tâche importante est dévolue aux cantons: ceux-ci prennent la responsabilité de la définition et du contrôle des processus dans les hôpitaux dotés de services de soins intensifs et les centres de transplantations. Il s'agit en particulier des processus concernant le repérage et la prise en charge des donneurs d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que les constats de décès. Pour ce faire, les cantons engageront une personne assurant la coordination au sein des hôpitaux. Les cantons sont également responsables de l'information et de la formation du personnel médical. Dans le canton de Neuchâtel, deux coordinateurs locaux ont déjà été nommés en la personne des médecins-chefs des services de soins intensifs des deux établissements de soins aigus du canton de Neuchâtel. Ils auront pour tâche de mieux détecter les donneurs d'organes potentiels. Au niveau romand, des collaborations sont en cours de construction sous l'égide de la CLASS en s'appuyant sur les hôpitaux universitaires.

Compte tenu de ces éléments, le classement de la motion sera demandé formellement dans le cadre du rapport quadriennal sur la planification sanitaire, qui sera adressé au Grand Conseil en fin de législature.

96.121**Motion Michèle Berger-Wildhaber, du 22 mai 1996, "Examen des projets de constructions et d'entretiens cantonaux"**

DGT

Motion amendée acceptée le 4 février 1998.

Une commission officielle ad hoc existe déjà.¹⁾

97.109**Motion Jean-Gustave Béguin, du 10 février 1997, "Aide à l'utilisation et à l'innovation pour la promotion du bois indigène comme matériaux de construction"**

DGT

Motion acceptée le 20 mai 1998.

Dans notre canton, la promotion d'utilisation du bois indigène est essentiellement assumée par Lignum – Neuchâtel. Un montant important de subventions dévolues à la promotion du bois en tant que matériau de construction, a été versé par l'Etat de Neuchâtel en 1997 et 2008. ¹⁾

97.114

DGT

Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillessement de nos infrastructures"

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

Tous les éléments cités dans la motion sont pris en considération, le service des ponts et chaussées porte une attention particulière à cette problématique. ¹⁾

97.129

DJSF

Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Aucune démarche n'a été entreprise si ce n'est de solliciter en 2007 le classement de cette motion totalement obsolète en regard des dispositions légales actuelles et des perspectives évoquées sous la motion 07.200.

Nous réitérons notre proposition de classement que le Grand Conseil a refusé lors de sa session d'avril 2007.

97.141

DGT

Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

Son classement sera proposé en 2009. ¹⁾

97.143

DGT

Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Boudry"

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

A l'étude, en précisant toutefois qu'une éventuelle réalisation à cet endroit ne pourrait se faire qu'après l'ouverture complète de l'autoroute A5 et la fin des travaux.

L'étude est actuellement en cours. ¹⁾

98.105

DJSF

Motion du groupe socialiste, du 2 février 1998, "Pour un nouvel aménagement du temps de travail dans les services et institutions qui dépendent du budget de l'Etat"

Motion amendée acceptée le 24 mars 1999.

Le Conseil d'Etat a déjà entrepris de nombreuses mesures visant à réaménager le temps de travail dans l'administration. Comme évoqué plus haut sous la motion 07.128, il a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les relations entre l'administration et les usagers. La question de l'aménagement du temps de travail devra être reprise dans ce contexte.

Un rapport sera présenté durant le premier semestre 2009.

A mettre en relation avec les motions 07.128, 07.116 et le postulat 07.136.

98.127

DSAS

Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

Le projet de réforme de l'autorité tutélaire mis en consultation par le Conseil d'Etat en automne 2007 n'a pas trouvé de soutien auprès des partenaires consultés.

La motion trouvera donc réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte en cours de révision devant le Parlement fédéral.

99.117**Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de cette motion, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

99.164**Motion du groupe libéral-PPN, du 10 novembre 1999, "Pour un travail à domicile dans la fonction publique"**

DJSF

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le DJSF a piloté un groupe de travail qui a établi un premier concept et qui a effectué une enquête auprès du personnel sur la base de ce dernier. Ce premier projet n'a pas rencontré le succès escompté. Il a été retravaillé de manière à permettre des expériences-pilotes dans certains services.

Un rapport sera présenté en 2009.

00.130**Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton"**

DEC

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

L'examen de cette motion sera repris dans le cadre des travaux relatifs à la définition des conditions-cadres et à la coordination des interventions de l'Etat en la matière. L'analyse tiendra compte de l'évolution récente considérable du capital-risque (création de Finergence, de Jade Invest, de Boost-X, réorientation de SOFIP SA) et de la nouvelle politique régionale de la Confédération, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Un rapport spécifique concernant la motion et le postulat 06.163 "Neuchâtel canton des jeunes créateurs-trices d'entreprises" sera soumis au Grand Conseil durant le 2^e semestre 2009.

Le retard dans le traitement du postulat est dû au fait que le traitement était initialement prévu dans le cadre de la révision de la loi sur la promotion de l'économie, reportée plusieurs fois en raison de l'évolution des conditions-cadres et du débat politique cantonal et fédéral.

00.124**Motion Jean-Marie Haefliger, du 22 mars 2000, "Justice des mineurs: structure centralisée ou par districts?"**

DJSF

Motion acceptée le 26 mars 2001.

Une réforme de ce secteur est en cours dans le cadre plus large de la réorganisation judiciaire.

Un rapport sera présenté en 2009.

01.118**Motion Marcelo Droguett, du 18 juin 2001, "Cancer du sein"**

DSAS

Motion acceptée le 20 mars 2002.

Les premières mammographies dans le cadre du programme de dépistage systématique du cancer du sein ont eu lieu en mai 2007. Le Département fédéral de l'intérieur a annoncé la prolongation du remboursement des coûts des mammographies par les assureurs jusqu'à fin 2009.

Le classement de la motion sera demandé formellement dans le cadre du rapport quadriennal sur la planification sanitaire, qui sera adressé au Grand Conseil en fin de législature.

01.135

Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises (14 séances) afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le rapport final, après consultation et validation auprès du groupe de travail, sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant de la législature. Il s'ensuivra un rapport pour le Grand Conseil dans le courant de l'année 2009.

01.156

Motion des groupes radical et libéral-PPN, du 19 novembre 2001, "Ouverture des marchés publics – Entreprises neuchâteloises lésées?"

DGT

Motion amendée acceptée le 29 janvier 2003.

A l'étude, en relation avec le postulat 03.161. ¹⁾

02.112

Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

Ce domaine a été repris dans le projet d'agglomération et fait partie de la planification. La poursuite des études se fera en 2009. ¹⁾

02.118

Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Les résultats de l'étude confiée à l'institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel sont en cours d'analyse au sein du DSAS.

Le classement de la motion sera proposé au Grand Conseil au cours de la prochaine législature, sur la base des recommandations de la commission cantonale des addictions (CCA). Cette dernière a finalisé un catalogue de mesures en automne 2007.

02.127

Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"

DEC

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a répondu à cette motion et en a proposé le classement dans le cadre du rapport 08.023 « Commerce et établissements publics ». La proposition de classement a été refusée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008 par 38 voix contre 38, le président ayant tranché pour le refus. Le traitement de la motion sera repris par le département et les services concernés.

02.135

Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"

DECS

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de cette motion, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

02.136

Motion populaire de la section locloise du parti libéral-PPN, du 10 juillet 2002, "A quand le bout du tunnel?"

DGT

Motion acceptée le 26 mars 2003.

L'étude de la traversée du Locle est en cours, suivie par une commission parlementaire « commission routes ». Elle sera présentée à la fin 2009. ¹⁾

02.153

Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"

DSAS

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Etat avait pensé dans un premier temps traiter cette problématique dans le cadre du projet de réponse à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", accepté en novembre 2008 par le Grand Conseil. Cependant, ne souhaitant pas mélanger les deux problématiques, il y a toutefois finalement renoncé.

Un rapport sera donc soumis au Grand Conseil en 2009.

02.154

Motion de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 5 septembre 2002, initiative communale "Taxe sur les déchets"

DGT

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2009.

02.165

Motion populaire Pierre-François Sieber et Jean-Michel Gaberell, du 26 novembre 2002, "Taxe sur les déchets"

DGT

Motion acceptée le 25 juin 2003.

A l'étude, dans le cadre de la commission cantonale de gestion des déchets. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2009.

03.118

Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2009.

03.126

Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil fin 2009.

03.130

Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

A l'étude. Un rapport sera présenté au Grand Conseil fin 2009.

04.121**Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

Le projet d'agglomération RUN constitue une priorité politique du canton de Neuchâtel. Le soutien financier de la Confédération, par le biais du fonds fédéral d'infrastructure, constitue une opportunité unique de financement de projets d'infrastructure prioritaires pour l'attractivité de notre région. Le canton doit donc se donner les moyens de poursuivre les travaux nécessaires pour répondre aux requêtes de la Confédération et convaincre les parlementaires du bien-fondé de notre projet.¹⁾

03.176**Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

Un mandat a été confié à l'Université de Neuchâtel pour mener une étude sur les working poors dans le canton de Neuchâtel. Le rapport de l'Université a été transmis au DSAS en automne 2007. Un groupe de travail interdépartemental (DSAS – DEC – DJSF) a été formé pour formuler des propositions concrètes, sur la base du rapport de l'Université.

Le Conseil d'Etat répondra à la motion au début de la prochaine législature. Le postulat 05.177 sera également traité dans ce cadre-là.

04.157**Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"**

DGT

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

En collaboration avec le canton de Vaud, le canton de Neuchâtel a introduit deux courses aller-retour supplémentaires. Cependant, cette ligne dépend exclusivement de la volonté de développement des CFF.¹⁾

04.174**Motion populaire Myriam Rais-Liechti, du 30 septembre 2004, "Pour que les crèches puissent continuer d'exercer"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens de la motion (assouplissement des normes notamment). Par ailleurs, le projet de loi sur l'accueil des enfants instituant le bon d'accueil (LAE) mis en consultation par le Conseil d'Etat n'a pas obtenu le soutien des principaux partenaires concernés. Le Conseil d'Etat a donc décidé de reprendre les négociations avec ces derniers. Il s'agit de trouver un accord avec les communes neuchâteloises, notamment afin de proposer des modifications qui tiennent compte des remarques formulées durant la procédure de consultation.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2009.

05.108**Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"**

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2006.

L'article 29a de la Constitution fédérale, acceptée en votation populaire le 12 mars 2000, prescrit que toute personne a droit à ce que sa cause soit jugée par une autorité judiciaire. Par l'adoption de la loi sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF), du 17 juin 2005, la loi sur l'impôt fédéral direct a été modifiée en ce qui concerne le traitement des demandes de remises. La nouvelle disposition prévoit que les voies de droit doivent également être ouvertes pour les contribuables qui entendent recourir contre les décisions de l'autorité compétente. Il en va de même pour les demandes de remises en matière d'impôt cantonal et communal.

La loi sur les contributions directe (LCdir) a été adaptée en conséquence par le Grand Conseil le 4 novembre 2008.

Dans son rapport 08.041 à l'appui de cette modification de la LCdir, le Conseil d'Etat a proposé le classement de cette motion, classement que le Grand Conseil a refusé.

Cette motion fera donc l'objet d'une nouvelle appréciation et un rapport sera remis au Grand Conseil en 2011.

04.172

Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"

DECS

Motion acceptée le 29 mars 2006.

Les démarches entreprises dans le canton pour tenter de lutter contre le phénomène de l'excès pondéral, voire de l'obésité ont été entreprises avant la motion, ce problème d'actualité n'ayant laissé personne insensible. La promotion de la santé étant de la responsabilité de tous les acteurs, le manque d'exercice physique ne saurait résoudre, à lui seul, ce problème. La défense de l'éducation physique a toujours été une priorité pour le service des sports. Dès 2004, alors que les autorités avaient donné un signe fort en repositionnant le sport, la collaboration avec le service de la santé s'est renforcée, de même qu'avec la Ville de la Chaux-de-Fonds qui développait un concept intéressant, nommé Eq'kilos, visant à appréhender le phénomène de la surcharge pondérale de manière globale. Par ailleurs, diverses offres ont été proposées sur tout le territoire, à l'instar de Midi Tonus ou dès 2005 des concours à l'intention des communes et des écoles (La Suisse bouge - les écoles bougent).

La question de la réintroduction de la troisième heure d'éducation physique au degré 9 a été reprise, à la demande de l'ANEPS, au sein d'un groupe de travail piloté par la cheffe du DECS. Diverses pistes ont déjà été évoquées pour permettre de combler cette période qui ne figure plus à la grille-horaire. L'offre de camps à caractères sportifs, déjà très vaste dans le cadre de Jeunesse et Sport, a été enrichie notamment d'un camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids. Par ailleurs, le sport scolaire facultatif a été réintroduit en 2007. Quant au secteur privé, il n'a pas été oublié, puisque dans le cadre de Midi Tonus, la majorité des cours sont proposés par des fitness ou autres clubs privés. La promotion du sport, au sens large du terme, est une préoccupation nationale, puisque la Confédération vient de reconnaître l'importance de la polysportivité en lançant son programme J+S Kids destinés aux 5-10 ans. Notre canton s'est montré de suite très actif dans ce domaine. Enfin, une collaboration avec le service de la santé publique existe déjà et sera étendue aux pédiatres et aux médecins scolaires dans le cadre du programme "Alimentation et activité physique".

A préciser que si les nombreuses actions réalisées ces dernières années avaient déjà permis de répondre à cette motion dans les délais légaux, l'échéance n'a pas été respectée en raison de la réflexion relative à la politique sportive canton/Villes mise sur pied par les exécutifs respectifs en 2006 et qui a débouché sur la création d'un accord de collaboration formalisé. C'est dans le cadre de ce dernier qu'une réponse sera remise au Grand Conseil dans un délai que nous ne pouvons fixer à ce jour, étant donné que les comités (pilotage et opérationnel) issus de cette collaboration viennent de débiter leurs travaux dans cette nouvelle configuration.

04.180

Motion Armand Blaser, du 3 novembre 2004, "Diesel et filtres à particules"

DGT

Motion acceptée le 31 mai 2006.

Les véhicules de l'Etat et des compagnies de transports subventionnées sont équipés de filtres à particules, à l'exception des véhicules trop anciens.¹⁾

06.152

Motion interpartis, du 3 octobre 2006, "Pour des places d'apprentissage accessibles"

DECS

Motion amendée acceptée le 4 octobre 2006.

Cette motion rejoint les préoccupations du DECS qui n'a pas attendu cette intervention parlementaire pour mettre en place une série de mesures allant dans le sens des motionnaires: la limitation des charges et contraintes administratives aux seules exigences des bases légales fédérales, plusieurs actions visant à favoriser les liens entre écoles et entreprises, l'encouragement à créer des

réseaux d'entreprises formatrices afin de favoriser la mobilité des apprenants, la sensibilisation des conseillers des OROSP aux réalités de la formation professionnelle. S'ajoutent à diverses mesures un vaste concept de démarchage de places d'apprentissage soutenu financièrement par la Confédération ainsi que les efforts de promotion de la formation professionnelle, notamment au travers du Salon des métiers Capa'cité.

En réponse à la motion, le SFPL aurait donc suffisamment de matière pour élaborer un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil. Toutefois, actuellement les ressources humaines et la disponibilité manquent au SFPL pour rédiger un tel rapport.

07.109

Motion Pierre Bonhôte, du 30 janvier 2007, "Pour une entreprise cantonale de transports publics"

DGT

Motion amendée acceptée le 20 février 2007. ¹⁾

L'étude a été lancée en 2008 en collaboration avec les compagnies TN, TRN, les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que 2 représentants des autres communes. Un rapport final sera présenté aux partenaires concernés à fin 2009.

05.110

Motion du groupe radical, du 22 février 2005, "Tracasserie administrative – "Je suis député et j'en ai marre"

DEC

Motion amendée acceptée le 20 février 2007.

La motion fera l'objet d'une réponse au 1^{er} semestre 2009.

05.122

Motion Pierre Bonhôte (préalablement déposée par Antoine Grandjean et Pierre Bonhôte), du 22 mars 2005, "Maîtriser le développement des centres commerciaux"

DGT

Motion acceptée le 20 février 2007. ¹⁾

Le problème est pris en considération dans l'élaboration du plan directeur cantonal, 2^e étape. Le travail sera terminé à fin 2009.

07.116

Motion de la commission de gestion et des finances, du 20 février 2007, "Enveloppes budgétaires et mandats de prestations"

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Aucune étude n'est en cours à ce stade, compte tenu de la prochaine entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés, auquel le canton devra s'adapter dans le courant de la prochaine législature. Un rapport à ce sujet est sera présenté en 2011.

Ce nouveau système doit toutefois être également évalué à l'aune des instruments de gestion qui devront être mises en place dans les services. Cette question est à l'étude comme évoqué plus haut pour la motion 07.128. Un rapport est ici prévu durant le premier semestre 2009.

A mettre en relation avec la motion 07.128 et le postulat 07.136.

07.131

Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel, du 27 mars 2007, "Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!"

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Les demandes du SSP ont été satisfaites. Un accord a été trouvé entre les partenaires sociaux sous le patronage de l'Etat. Il sera répondu formellement à la motion dans le cadre du rapport quadriennal sur la planification sanitaire, qui sera adressé au Grand Conseil en fin de législature.

05.147**Motion Christiane Bertschi 05.147, du 30 août 2005, "Amiante: un matériau toujours à l'affût de nouvelles victimes"**

DEC

Motion amendée acceptée le 28 mars 2007.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2009.

05.153**Motion du parti ouvrier et populaire (POP), du 31 août 2005, "Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 mai 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Un rapport sera présenté en 2010.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil.

05.160**Motion de la commune de Couvet, du 23 septembre 2005, Initiative communale "Législation sur la taxe des déchets"**

DGT

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Le DGT pilote le dossier relatif à la législation en matière de taxe sur les déchets.

Un rapport sera présenté en 2009. ¹⁾

05.165**Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 29 septembre 2005, "Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâteloises?"**

DSAS

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Les cantons ont trois ans pour faire valider par la Confédération leur plan stratégique cantonal.

Il sera répondu à la motion dans ce cadre-là, soit en principe en 2010.

06.113**Motion du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Correction d'inégalités dans la loi sur la fiscalité"**

DJSF

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil.

Un rapport sera présenté en 2010.

06.124

Présidence

Motion du groupe UDC, du 28 mars 2006, "Moins de commissions"

Motion acceptée le 26 juin 2007.

A l'étude.

Le traitement de la motion a été confié par le Conseil d'Etat à la chancellerie avec la collaboration de la Conférence des secrétaires généraux.

Un rapport 09.007 "Commissions départementales", donnant la synthèse de l'étude menée dans tous les départements et concluant au classement de la motion, sera présenté à la session de février 2009.

07.134

DECS

Motion de la commune de Cressier, du 24 avril 2007, Initiative communale "Frais de transports des élèves fréquentant les écoles secondaires"

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Aucune démarche n'a été effectuée en 2008. Le délai légal de réponse est fixé au 5 septembre 2009, ce qui laisse encore de la marge.

07.166

DSAS

Motion populaire déposée par des sages femmes de l'Hôpital Neuchâtelois, site de Pourta-lès, du 31 août 2007, "Pour une maternité unique"

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Le Conseil d'Etat a accepté la création d'un site unique "mère-enfant" et la nouvelle répartition des missions entre les sites de soins aigus en janvier 2008.

Formellement, il sera répondu à la motion dans le cadre du rapport quadriennal sur la planification sanitaire qui sera adressé au Grand Conseil en fin de législature.

06.156

DJSF

Motion populaire du mouvement ATTAC, du 6 octobre 2006, "Pour l'équité fiscale dans la République"

Motion acceptée le 3 octobre 2007.

Les questions soulevées par cette motion devront être reprises de manière plus approfondie dans le cadre d'une nouvelle révision de la fiscalité des personnes physiques, notamment dans la perspective de corriger certaines inégalités de traitement qui pourraient survenir entre les contribuables.

Le Conseil d'Etat et la commission fiscalité ont privilégié dans le cadre de la révision de la LCdir la fiscalité des familles, de la classe moyenne et des revenus modestes.

La question de l'inégalité de traitement face à l'impôt devrait être reprise, en partenariat avec la commission fiscalité du Grand Conseil.

Un rapport sera présenté en 2010.

6.3. Postulats**Récapitulatif**

	Présidence	DJSF ¹⁾	DSAS	DGT	DEC	DECS ²⁾	Totaux
Postulats adoptés en attente d'une réponse, état au 1 ^{er} janvier 2008	0	25	7	25	6	8	71
Postulats adoptés en 2008	0	3	3	4	1	5	16

Postulats classés en 2008	0	2	1	0	0	0	3
Postulats adoptés en attente d'une réponse, état au 31 décembre 2008	0	26	9	29	7	13	84
1) DJSF: les 21 postulats concernant les initiatives communales sur la péréquation financière sont considérés comme 1 postulat							

Les postulats en attente d'une réponse sont les suivants:

a) Postulats adoptés en 2008

07.193

Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Amélioration du fonctionnement du Tribunal cantonal"

DJSF

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

La réorganisation du pouvoir judiciaire a fait l'objet d'un rapport qui a été mis en consultation en automne 2008. Le rapport sera présenté au Grand Conseil en automne 2009.

07.202

Postulat du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour la prévention du cancer du col de l'utérus par la vaccination contre les virus du papillome humain"

DSAS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Un programme cantonal de vaccination contre le virus HPV a été mis en place. Il est opérationnel depuis le mois de septembre 2008.

Formellement, il sera répondu au postulat dans le cadre du prochain rapport quadriennal sur la planification sanitaire.

08.119

Postulat Claude Borel, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?"

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

08.120

Postulat Elisabeth Bernoulli, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière musicale professionnelle?"

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

07.141

Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Structures intermédiaires"

DSAS

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 06.148. Une étude a été confiée à la HE-Arc pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Sur la base notamment des résultats de cette étude, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile lors de la prochaine législature.

07.143**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Coordination avec les autres secteurs de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

La loi sur le CNP est entrée en vigueur en mars 2008, mais l'institution n'exploitera les différents sites que depuis le 1^{er} janvier 2009. A noter que le Conseil d'Etat a veillé à nommer trois administrateurs qui siègent dans deux Conseils d'administration de manière à assurer la liaison entre les organes dirigeants respectifs. De plus, des réunions ont déjà été prévues entre les Conseils d'administration et les directions des trois établissements de droit public. La collaboration est traitée à l'ordre du jour de ces réunions.

Le Conseil d'Etat suit attentivement cette question et répondra au postulat durant la prochaine législature.

08.121**Postulat du groupe socialiste, du 29 janvier 2008, "Une médiation dans le domaine de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat pose la question des réponses à donner aux usagers de la santé dans leurs relations problématiques avec les institutions de santé. Elle devrait être traitée plus globalement en prenant en compte à la fois les institutions de soins publiques et privées et les professionnels. La réponse par la médiation est importante, mais se conjugue parfois à des réponses données par d'autres acteurs (autorité de conciliation, administration, experts).

Le Conseil d'Etat entend traiter ce postulat dans sa globalité. Une première appréciation de la situation sera étudiée par le service de la santé publique. Ceci étant fait, un rapport pourra être produit pour répondre au postulat durant la prochaine législature.

08.126**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 29 janvier 2008, "Encouragement fiscal aux coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'études de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission devra remettre un rapport et des propositions concrètes au département dans le courant du printemps 2009. Une révision de la fiscalité des entreprises est envisagée pour la fin 2009.

En relation avec le postulat 08.131.

08.131**Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol, du 19 février 2008, "Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation"**

DJSF

Postulat accepté le 19 février 2008.

Voir réponse au postulat 08.126

08.127**Postulat Damien Cottier, du 30 janvier 2008, "Eoliennes: pour un développement cantonal coordonné"**

DGT

Postulat accepté le 19 février 2008.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

08.134**Postulat Gilbert Hirschy, du 19 février 2008, "Pour un canton actif dans la préservation de la ressource en eau potable"**

DGT

Postulat amendé accepté le 19 février 2008. ¹⁾

Une étude est actuellement en cours.

08.164

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol, du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme"

DECS

Postulat accepté le 28 mai 2008.

08.167

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 24 juin 2008, "Structure harmonisée des entités autonomisées"

DGT

Postulat accepté le 24 juin 2008. ¹⁾

Une étude interdépartementale sera proposée en 2009.

08.174

Postulat Doris Angst, du 2 septembre 2008, "Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales"

DSAS

Postulat accepté le 3 septembre 2008.

Le postulat est en cours d'examen initial dans les services concernés, en lien notamment avec la problématique des "travailleurs pauvres" (postulat 05.177 et motion 03.176 attribués au DSAS).

08.189

Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz, du 30 septembre 2008, "Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual"

DECS

Postulat amendé accepté le 1^{er} octobre 2008.

Aucune démarche n'a pu être entreprise en 2008.

08.199

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Regroupement des activités d'orientation et rassemblement des prestations de psychologie scolaire"

DECS

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Aucune démarche n'a pu être entreprise en 2008.

08.201

Postulat du groupe UDC, du 4 novembre 2008, "Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable"

DJSF

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Après la révision de la loi sur les contributions directes (LCdir) en faveur des familles et des classes moyennes menée en 2007, le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude d'examiner une réforme de la fiscalité des personnes morales.

Dès lors, une réponse au présent postulat sera envisageable au plus tôt dans le courant 2010. Elle devra être étudiée dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et la relation nouvelle qu'il s'agira d'établir avec le contribuable.

b) Postulats adoptés antérieurement

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

86.138

Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"

DJSF

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Cette question est traitée dans une réforme de l'autorité tutélaire. Un avant-projet de rapport a été mis en consultation auprès des milieux intéressés. Il devra être remanié suite aux résultats de la procédure de consultation.

Un rapport sera présenté en principe en 2009.

91.107

Postulat des députés du Val-de-Travers, du 25 mars 1991, "Navigation sur la Haute-Areuse"

DGT

Postulat accepté le 25 mars 1991.

Le classement de ce postulat sera proposé en 2009. ¹⁾

91.135

Postulat de la commission "Transports", du 30 septembre 1991, "Répartition des déficits des entreprises de transport entre l'Etat et les communes"

DGT

Postulat accepté le 11 février 1992.

Avec l'introduction en 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale et de l'indemnisation du trafic voyageurs. Le solde est supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes. ¹⁾

95.108

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art"

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce postulat est resté en suspens en raison des priorités fixées par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, notamment en matière de fiscalité des familles et de rendement de l'impôt. Cette problématique pourrait là aussi, compte tenu de sa spécificité, être reprise dans le cadre plus large des questions soulevées par l'inégalité de traitement entre contribuables.

Un rapport sera présenté en 2010.

95.136

Postulat du groupe libéral-PPN, du 5 septembre 1995, "Restructuration du service des mensurations cadastrales"

DGT

Postulat accepté le 5 septembre 1995.

Une nouvelle organisation a été concrétisée par la création du nouveau service de la géomatique et du registre foncier au 1^{er} janvier 2007. Elle est pleinement opérationnelle.

Ce service assure aujourd'hui une mise à jour efficace des données de la mensuration officielle économiquement avantageuse pour l'Etat et pour les propriétaires fonciers. ¹⁾

95.143

Postulat Laurence Boegli (primitivement déposé sous forme de motion), du 3 octobre 1995, "Encouragement des activités de jeunesse"

DECS

Postulat accepté le 4 octobre 1995.

Un projet de loi Laurence Boegli 06.167 sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires est en traitement à la commission législative.

Un rapport de la commission législative 06.167 "Soutien aux activités de jeunesse extrascolaires" est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

97.107

Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"

DECS

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

Le projet de réforme du secondaire 1, conduit par le département entre 1998 et 2004, constituait une réponse à cet objet puisqu'il prévoyait la fusion de ces deux sections en une voie générale spécifiée par des mesures de différenciation ainsi qu'un encadrement renforcé: cours à niveau pour les disciplines principales et introduction de l'anglais dès le degré 7.

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien au projet puis a décidé de le suspendre à la suite d'une enquête auprès des enseignants qui se sont déclarés défavorables à ce changement.

Pour l'instant, les trois sections resteront en place avec des conditions-cadre permettant une évolution modeste vers une amélioration des compétences des élèves. La mise en vigueur du nouveau plan d'études PENSE est déjà une mesure qui va dans ce sens.

Les travaux qui ont suivi se sont centrés sur la rénovation de la section préprofessionnelle puisque le département a donné son accord à l'Ecole secondaire de La Chaux-de-Fonds pour qu'elle prolonge son expérience pédagogique selon un projet remanié intégrant des objectifs actualisés. Le département a fixé une condition à son prolongement, celle que d'autres écoles se joignent à l'ESCF dans le but de pouvoir généraliser sur le plan cantonal de nouvelles pratiques. Celles-ci devraient mieux préparer à la vie professionnelle et permettre de renforcer les compétences des élèves. Ce projet vise donc à améliorer le passage entre le secondaire 1 et 2, priorité inscrite dans le programme de législation 2006-2009.

Les écoles qui se sont jointes à l'ESCF sont le Centre scolaire Béroche-Bevaix, le Centre régional du Val-de-Travers et le Centre scolaire du Val-de-Ruz. Ces quatre écoles devraient démarrer la mise en œuvre du projet à la rentrée d'août 2008.

Parallèlement à cette démarche, un groupe de travail issu du colloque cantonal de la section PP a démarré ses travaux en fin d'année 2007. Il recense actuellement les pratiques qui permettraient d'améliorer l'enseignement en terme de moyens didactiques, de recommandations au sujet des effectifs et du soutien pédagogique. Ce groupe de travail est en contact avec les écoles qui participeront à l'expérience PP, puisque ses membres proviennent en grande partie de ces établissements.

Il reste néanmoins le statut de la section moderne qui n'a pas été traité à ce jour depuis l'abandon du projet de réforme au secondaire 1. Il est intéressant de signaler que le législatif du canton de Vaud a voté, à fin 2007, un postulat demandant une étude relative à la réduction du nombre de ses sections, en passant de trois filières à deux. L'actualité est donc à observer de près pour s'inscrire ou non dans une mutation de l'école secondaire à l'échelle romande. D'ailleurs, les recommandations récentes de l'OCDE qui visent l'équité en matière d'éducation préconisent la réduction du nombre des filières, voire de passer à une école intégrée.²⁾

Mais à l'automne 2008, les directions d'écoles concernées (ESCF-CVT-CSC-CSVR) ont retiré leur projet initial en demandant au DECS d'envisager un élargissement de l'expérience en y englobant la section moderne. Ce projet prévoit la mise en place de deux filières: la filière A regroupant les élèves des sections moderne et préprofessionnelle se préparant à des formations CFC, de diplômes et de maturités professionnelles dans la ligne tracée par la formation professionnelle et une filière B regroupant les élèves de la section de maturités se destinant à des études académiques. La filière A prévoit des renforcements ainsi que des options offertes aux élèves sur le modèle de la section de maturités.

Les directions d'écoles ont demandé au DECS un préavis sur cette expérience afin de poursuivre l'étude de faisabilité. La demande émane d'une majorité d'établissements secondaires du canton. A ce jour, le département ne s'est pas encore prononcé sur cet objet.

² En finir avec l'échec scolaire: dix mesures pour une éducation équitable – ISBN 978-92-64-03261-3-OCDE 2007

Enfin, les contenus définis par HarmoS et la Convention scolaire romande, soit : l'introduction des cycles définis au niveau national, la mise en place de l'école infantine obligatoire, la mise en œuvre du plan d'études romand, d'une nouvelle grille-horaire ainsi que des épreuves de références seront à prendre en compte dans les réflexions à conduire pour réformer les structures du secondaire 1. Il ne sera pas possible d'ouvrir tous les chantiers à la fois.

Les travaux qui seront consacrés à la mise en œuvre du concordat HarmoS vont engendrer notamment un changement dans les cantons au niveau de l'aménagement des grilles-horaire et de la mise en place des cycles avec une attention toute particulière à accorder au 3^e cycle quant à sa structure organisée en trois filières avec des classes d'enseignement spécialisé et des classes de transition.

Une expérience pédagogique est en cours à l'ESRN au Centre du Bas-Lac, celle de l'intégration des élèves des classes terminales dans les classes ordinaires; les élèves sont appuyés par un maître de l'enseignement spécialisé, dans le cadre de la "classe A" en français et en mathématiques ainsi que par un appui psychologique dispensé par une spécialiste en la matière. L'élargissement de ce projet à l'ensemble de l'ESRN est à l'ordre du jour. Une harmonisation cantonale se dessine à l'horizon, selon ce concept ou selon des variantes qui seront étudiées. Au niveau national, la tendance est à l'intégration de tous les élèves dans les classes ordinaires.

C'est dans le cadre de l'implantation d'HarmoS et de toutes ses conséquences que le canton apportera des réponses au postulat 97.107 Jean-Claude Guyot.

En résumé, le canton a apporté un tiers des réponses aux questions posées par le postulat avec l'implantation du plan d'études au niveau secondaire. Il restera à compléter le dispositif en traitant le sujet des filières lors des travaux relatifs à la mise en œuvre du Concordat.

98.154

Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique culturelle est prévu pour l'automne 2008.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

99.128

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 21 juin 1999, "Réformes de structures, recentrage des activités de l'Etat, autres mesures d'économies"

DJSF

Postulat accepté le 17 août 1999.

Le Conseil d'Etat maintient sa demande de classement de ce postulat dont les préoccupations sont au cœur des réformes entreprises depuis la législature.

99.153

Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biènné"

DGT

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Une étude a été réalisée en 2005, un nouveau mandat pour une étude plus approfondie sera donné en 2009.¹⁾

99.163**Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"**

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Le classement de ce postulat sera proposé en 2009.¹⁾

DGT

00.112**Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"**

Postulat accepté le 2 février 2000.

Voir remarques de la motion 07.200.

DJSF

00.153**Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"**

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Un projet est en cours. Une planification à moyen et long terme va être adaptée en fonction du projet.¹⁾

DGT

00.129**Postulat du groupe libéral-PPN, du 19 juin 2000, "Vacances judiciaires et fériés en procédure pénale"**

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

Cette question sera réglée dans le cadre de la réorganisation judiciaire.

Un rapport sera présenté en 2009.

DJSF

00.149**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.¹⁾

Le Conseil d'Etat tient à respecter le contenu du rapport 00.034. L'étude de la traversée de Peseux est maintenue et sera menée en temps voulu.

DGT

00.150**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 02.028, "Entretien du réseau routier". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2003. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat, dont l'examen sera repris ultérieurement.¹⁾

Tous les éléments cités dans le postulat sont pris en considération, le service des ponts et chaussées porte une attention particulière à cette problématique.¹⁾

DGT

- 00.166** DGT
Postulat du groupe libéral-PPN, du 20 novembre 2000, "Inventaire des biens fonciers"
Postulat accepté le 22 novembre 2000.
L'inventaire des biens fonciers a été réalisé. La liste des biens fonciers potentiellement réalisables à court terme est établie. Ce dossier a été examiné par la commission de gestion et finances.¹⁾
- 00.167** DJSF
Postulat du groupe socialiste, du 21 novembre 2000, "Les multicantonales, à la caisse s'il vous plaît!"
Postulat amendé accepté le 22 novembre 2000.
Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission devra remettre un rapport et des propositions concrètes au département dans le courant du printemps 2009. Une révision de la fiscalité des entreprises est envisagée pour la fin 2009.
- 01.109** DGT
Postulat du groupe socialiste, du 7 février 2001, "Favoriser la libre circulation des jeunes dans notre canton"
Postulat accepté le 26 mars 2001.
Dès le 1^{er} juin 2009, la communauté tarifaire d'abonnements Onde Verte sera étendue à une communauté tarifaire intégrale (CTI). Elle instaure de ce fait une circulation plus libre pour les jeunes entre les différentes régions.¹⁾
- 01.110** DJSF
Postulat du groupe radical, du 26 mars 2001, "Evaluation comparative des prestations publiques"
Postulat amendé accepté le 28 mars 2001.
Le Conseil d'Etat propose de maintenir sa demande de classement dudit postulat. Le Conseil d'Etat mène depuis le début de l'année des réflexions dans ce sens en collaboration avec l'ID-HEAP.
En relation avec la motion 07.128.
- 01.117** DGT
Postulat Bernard Matthey, du 18 juin 2001, "Favoriser la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables par un modèle de tarification"
Postulat amendé accepté le 20 juin 2001.
Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.
- 01.143** DJSF
Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"
Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.
Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.
Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel.
- 02.121** DGT
Postulat du groupe PopEcoSol, du 21 mai 2002, "Personnel CFF et friches ferroviaires"
Postulat accepté le 22 mai 2002.
Une estimation a été effectuée démontrant qu'il faudrait investir plus de 3 millions pour réintroduire le personnel dans les trains et les gares. Les CFF sont propriétaires de leurs biens et le canton ne

peut pas s'ingérer dans le choix d'affectation des biens immobiliers. Cependant, il est attentif aux mises à l'enquête publiques les concernant.¹⁾

02.144

DJSF

Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Le Conseil d'Etat a privilégié pour la présente législature la réorganisation de l'administration cantonale. Une étude est actuellement en cours. Elle fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au Grand Conseil avec une demande de crédits d'investissement au printemps 2009.

02.173

DJSF

Postulat du groupe radical, du 3 décembre 2002, "Transparence dans les effectifs"

Postulat amendé accepté le 28 janvier 2003.

Des premières améliorations ont été apportées aux listes d'effectifs dans le cadre du budget 2003.

Depuis 2 ans les indicateurs mis en place dans le cadre de la réforme de l'Etat et du projet de retraite anticipée permettent de suivre l'évolution des effectifs de l'administration cantonale.

Compte tenu des éléments statistiques remis au Grand Conseil dans le cadre du suivi du projet de retraite anticipée et de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement du postulat.

03.110

DJSF

Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 29 janvier 2003, "Pour des services publics à un meilleur coût"

Postulat accepté le 18 février 2003.

Le Conseil d'Etat propose de maintenir sa demande de classement dudit postulat. Le Conseil d'Etat mène depuis le début de l'année des réflexions dans ce sens en collaboration avec l'ID-HEAP.

03.123

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Etudier l'installation de petites installations hydroélectriques"

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

03.134

DEC

Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Un rapport 08.049 "Promotion économique", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

03.161

DGT

Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, "Marchés publics: quel bilan?"

Postulat accepté le 4 novembre 2003.

En relation avec la motion 01.156. Le classement de ces objets sera proposé en 2009.¹⁾

04.104

DECS

Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Dès la présentation du budget 2009, il sera possible de fournir les 4 indicateurs demandés : coût réel des filières de la HE-Arc pour le canton, différence entre coût réel des filières de la HE-Arc et les ressources de financement octroyées par la HES-SO/S2, CLP à charge du canton et coût par étudiant de la HE-Arc en comparaison avec la moyenne suisse.

Un rapport en soi ne se justifie pas. Le classement de ce postulat sera demandé lors de la révision de la convention concernant la HE-Arc.

04.118

Postulat du groupe radical, du 24 février 2004, "Quel trafic ferroviaire transfrontalier pour Neuchâtel à l'horizon 2010?"

DGT

Postulat accepté le 25 février 2004.

Conformément au plan directeur des transports, la mise en place d'une nouvelle liaison transfrontalière entre Neuchâtel, Pontarlier et Besançon, sera mise en place au plus vite. Des négociations sont en cours avec la SNCF et les CFF. ¹⁾

04.125

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et maintient des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel.

Nous demandons le classement de ce postulat.

04.144

Postulat du groupe PopEcoSol, du 25 mai 2004, "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population"

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 07.002, "OGM", à la session de janvier 2007 qui proposait le classement de ce postulat. Lors de la session de mars 2007, au vu des réactions négatives des groupes, le Conseil d'Etat a retiré son rapport. La proposition est à nouveau à l'étude, avec l'objectif d'aboutir à une réponse avant la fin de la législature.

Un rapport 09.003 "Agriculture" en réponse à ce postulat est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

04.149

Postulat du groupe libéral-PPN, du 29 juin 2004, "Bien identifier les cultures sans OGM"

DEC

Postulat accepté le 29 juin 2004.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 07.002, "OGM", à la session de janvier 2007 qui proposait le classement de ce postulat. Lors de la session de mars 2007, au vu des réactions négatives des groupes, le Conseil d'Etat a retiré son rapport. La proposition est à nouveau à l'étude, avec l'objectif d'aboutir à une réponse avant la fin de la législature.

Un rapport 09.003 "Agriculture" en réponse à ce postulat est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

04.154

Postulat Claude Borel, du 29 juin 2004, "Pour un meilleur contrôle parlementaire des investissements"

DJSF

Postulat accepté le 31 août 2004.

Le Conseil d'Etat a adopté en mai 2007 un arrêté et des directives en matière de crédits supplémentaires et complémentaires. Ces nouvelles procédures répondent aux questions soulevées par le postulat, c'est pourquoi le Conseil d'Etat en propose le classement.

04.165

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.166

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"

DJSF

Postulat accepté le 1^{er} septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

04.175

Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"

DECS

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DIPAC, compte tenu de la problématique.

Suite à diverses réflexions menées avec des représentants d'institutions de la santé et du social, le SFPL a préparé un projet visant à offrir aux lieux de stages une rémunération symbolique en signe de reconnaissance de leur engagement dans les formations pratiques, ceci à l'instar de ce que pratique avec succès la HES-SO pour les filières de la santé et du social. Le Conseil d'Etat examine actuellement cette proposition.

Un projet de démarchage soutenu par la Confédération se déroule actuellement auprès des institutions de l'Espace BEJUNE.

Ces projets pourraient servir de base à une étude que le DECS et le DSAS devraient mener en commun. Ici aussi, les ressources humaines et la disponibilité manquent actuellement pour élaborer un rapport à ce sujet.

04.179

Postulat du groupe libéral-PPN, du 3 novembre 2004, "Période budgétaire et comptable de l'établissement hospitalier multisite cantonal"

DSAS

Postulat accepté le 30 novembre 2004.

Le principe d'échéance a été introduit dans les comptes 2006 et le budget 2007 de l'Etat, répondant ainsi sur le fond au postulat.

Formellement, le classement du postulat sera demandé dans le cadre du rapport quadriennal sur la planification sanitaire qui sera adressé au Grand Conseil en fin de législature.

05.104

Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"

DGT

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

Une commission a été constituée en 2008, elle s'est réunie à 4 reprises. Cette dernière répond à la fois au décret sur la conception directrice de la protection de la nature du 22 février 2005 et au postulat ci-dessus.¹⁾

05.113

Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"

DSAS

Postulat accepté le 23 février 2005.

Il correspond aux réflexions qui seront conduites dans le cadre des 2^e et 3^e étapes de l'organisation de l'accès aux prestations sociales, soit le regroupement de certaines entités sur le plan communal ou régional (services sociaux, office du travail, agences communales AVS/AI), dans le but de la mise en place de guichets sociaux régionaux. Toutefois, l'analyse demandée par

le postulat ne pourra se faire qu'au fur et à mesure que ces 2^e et 3^e étapes se réaliseront, soit jusqu'en 2010.

05.148

DGT

Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le classement de ce postulat sera proposé dans le courant 2009. ¹⁾

05.151

DGT

Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le classement de ce postulat sera proposé dans le courant 2009. ¹⁾

05.161

DJSF

Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

Le Conseil d'Etat a privilégié à un congé sabbatique la mise en œuvre d'une politique d'égalité et familiale digne de ce nom au sein de l'administration cantonale. En accord avec les syndicats, il a également privilégié le projet de retraite anticipée.

L'octroi d'un congé sabbatique pour la fonction publique pourrait être étudié dans le cadre plus large d'une révision d'ensemble du statut de la fonction publique.

Un rapport sera présenté en 2011.

05.175

DSJF

Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 1^{er} novembre 2005, "Retraite des membres du Conseil d'Etat"

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2005.

Cette question a déjà été abordée dans le cadre d'une pré-étude. Elle fera l'objet d'un rapport distinct de la CPU.

Un rapport sera présenté en 2009.

05.186

DECS

Postulat du groupe socialiste, 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Un rapport 08.046 "Politique culturelle", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de janvier 2009.

05.185

DJSF

Postulat du groupe PopVertsSol, du 6 décembre 2005, "Les entreprises exonérées d'impôts doivent prendre part au redressement des finances cantonales"

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'étude de se pencher sur la fiscalité des personnes morales. Cette commission devra remettre un rapport et des propositions concrètes au départe-

ment dans le courant du printemps 2009. Une révision de la fiscalité des entreprises est envisagée pour la fin 2009.

05.184**Postulat du groupe socialiste, du 6 décembre 2005, "Onde Verte"**

DGT

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Diverses solutions ont été étudiées, la plus intéressante pour les familles est l'abonnement annuel.¹⁾

05.177**Postulat du groupe PopVertsSol, du 1^{er} novembre 2005, "Action sociale et working poors"**

DSAS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le postulat sera traité dans le cadre de la réponse à la motion 03.176. Un mandat a été confié à l'Université de Neuchâtel pour mener une étude sur les working poors dans le canton de Neuchâtel. Le rapport de l'Université a été transmis au DSAS en automne 2007. Un groupe de travail interdépartemental (DSAS – DEC – DJSF) a été formé pour formuler des propositions concrètes, sur la base du rapport de l'Université.

Le Conseil d'Etat proposera une réponse au début de la prochaine législature.

05.115**Postulat de la commune de Corcelles-Cormondrèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!"** (pré-ablement déposé sous forme de motion)

DJSF

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

En relation avec les postulats ayant un contenu identique (05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier, 05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix) et les motions (07.200 La Chaux-de-Fonds, 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignièrès, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue).

06.105**Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"**

DJSF

Postulat accepté le 21 février 2006.

L'examen du postulat sera mené dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière intercommunale lors de la législature 2009-2013 (voir motion 07.200).

06.104**Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Réexamen du plafonnement du budget pour les subsides de l'assurance-maladie"**

DSAS

Postulat accepté le 21 février 2006.

Le système de financement des subsides par la Confédération a connu de profonds changements dans le cadre de la RPT. L'étude du postulat se fera en fonction de la nouvelle donne financière.

Le budget 2007 a vu une allocation de ressources supérieure à celle de 2006. En 2008, les ressources à disposition des subsides ont encore été accrues, permettant de réintroduire une 4^e catégorie et d'étendre les normes de revenus. Pour 2009, une nouvelle augmentation de l'enveloppe financière est prévue qui doit permettre de maintenir, voire d'étendre l'intensité de

l'aide apportée et de réintroduire la catégorie 5. Il a donc déjà été répondu concrètement aux préoccupations exprimées dans le postulat.

Formellement, une réponse lui sera apportée dans le cadre d'une prochaine révision de la LILAmal.

06.106

Postulat du groupe socialiste, du 24 janvier 2006, "Se donner les moyens pour favoriser le versement de subventions pour l'assurance-maladie obligatoire"

DSAS

Postulat accepté le 21 février 2006.

Le système de financement des subsides par la Confédération a connu de profonds changements dans le cadre de la RPT. L'étude du postulat se fera en fonction de la nouvelle donne financière.

Le budget 2007 a vu une allocation de ressources supérieure à celle de 2006. En 2008, les ressources à disposition des subsides ont encore été accrues, permettant de réintroduire une 4^e catégorie et d'étendre les normes de revenus. Pour 2009, une nouvelle augmentation de l'enveloppe financière est prévue qui doit permettre de maintenir, voire d'étendre l'intensité de l'aide apportée et de réintroduire la catégorie 5. Il a donc déjà été répondu concrètement aux préoccupations exprimées dans le postulat.

Formellement, une réponse lui sera apportée dans le cadre d'une prochaine révision de la LILAmal.

06.141

Postulat du groupe socialiste, du 27 juin 2006, "Parlements en action!"

DEC

Postulat accepté le 27 juin 2006.

Un rapport sera soumis au Grand Conseil en 2009, dans le cadre de la modification de la Convention des conventions (projet CoParl).

06.145

Postulat du groupe radical, du 5 septembre 2006, "Maintien et soins à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions"

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Sur la base notamment des résultats de cette étude qui devrait être livrée au printemps 2009, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile lors de la prochaine législature. Les postulats 06.148 et 07.141 seront également traités dans ce cadre-là.

06.148

Postulat Laurence Boegli, du 5 septembre 2006, "Aide aux aidant-e-s"

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 07.141. Une étude a été confiée à la HE-ARC pour définir les besoins du canton à moyen et long termes en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Sur la base notamment des résultats de cette étude qui devrait être livrée au printemps 2009, le Conseil d'Etat adressera au Grand Conseil un rapport présentant un concept cantonal de maintien à domicile lors de la prochaine législature.

06.150

Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"

DGT

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

L'étude est en cours. Le classement de ce postulat sera proposé en 2009. ¹⁾

06.165**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Tornade pénale"**

DJSF

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Ce postulat est en cours de traitement: l'évaluation souhaitée est en cours. Le Grand Conseil en sera informé dans les délais voulus.

Présentation du rapport en 2009.

06.164**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"**

DGT

Postulat accepté le 1^{er} novembre 2006.

Plusieurs mesures ont été introduites pour améliorer l'offre, notamment 5 trains supplémentaires depuis 2007, 2 trains supplémentaires aux heures de pointe. D'autres planifications sont liées au projet ZEB (horizon de réalisation 2020).¹⁾

06.172**Postulat du groupe socialiste, du 5 décembre 2006, "Quel statut pour les filiales dans la HES-SO?"**

DECS

Postulat accepté le 6 décembre 2006.

Cette question est étroitement liée au sort qui sera réservé par le Conseil fédéral à l'avant-projet provisoire de convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

Pour mémoire, il convenait de répondre aux conditions posées, dans la décision du Conseil fédéral du 2 avril 2008 relative à l'évaluation de la HES-SO, pour le maintien de l'autorisation illimitée de gestion accordée le 15 décembre 2003 à l'institution. En cas d'acceptation de l'avant-projet par la Confédération, les effectifs ne seront plus comptabilisés par site mais par domaine de formation au niveau romand.

Le Conseil fédéral devrait prendre position à fin mars 2009. Un avant-projet de convention sera alors finalisé et une procédure de consultation ainsi qu'une procédure interparlementaire seront lancées au cours du 2^e semestre 2009.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre de la procédure parlementaire du projet final.

06.169**Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 31 octobre 2006, "Retraite des magistrats de l'Ordre judiciaire"**

DJSF

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Cette question a déjà été abordée dans le cadre d'une pré-étude. Elle fera l'objet d'un rapport distinct de la CPU.

Un rapport sera présenté en 2009.

06.158**Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Du bois dans le gaz"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

06.161**Postulat du groupe PopVertsSol, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois"**

DGT

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2007.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

06.168

Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 octobre 2006, "Efficacité énergétique cantonale"

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

05.118

Postulat du groupe PopEcoSol, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie"

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

06.134

Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 25 avril 2006, "Sortir le canton du nucléaire"

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Un rapport 09.006 "Energie", proposant le classement de ce postulat, est à l'ordre du jour de la session de février 2009.

07.120

Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Cantonalisation de la sécurité publique"

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a renoncé à une nouvelle étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes pour la présente législature. Une évaluation du projet "Police neuchâteloise" sera effectuée une fois que les réorganisations auront été menées à terme et que les instruments permettant d'en apprécier les effets concrets seront à disposition. Il s'agit par exemple de la mise en place de la comptabilité analytique.

Pour ces différentes raisons, la réponse à ce postulat ne pourra raisonnablement pas être apportée dans les délais légaux.

Présentation du rapport en 2011.

07.121

Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Répartition du produit des amendes"

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le département est en train de réorganiser le processus de gestion des amendes, en vue de son optimisation. La problématique de la répartition des amendes est examinée dans ce contexte.

Un rapport est prévu en 2009.

06.163

Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Neuchâtel canton des jeunes créateurs et des créatrices d'entreprises"

DEC

Postulat accepté le 21 février 2007.

L'examen du postulat est en cours, en lien notamment avec les travaux relatifs à la définition des conditions-cadres et à la coordination des interventions de l'Etat en matière de capital-risque, suite à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton". Le traitement est prévu au 2^e semestre 2009.

07.126**Postulat du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Pour un commerce équitable et respectueux "**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 2007.

Le postulat est actuellement à l'étude au sein du SIEN. En parallèle, une réflexion d'ensemble sur la procédure d'achat est en cours au sein du DJSF.

Un rapport sera présenté en 2010.

07.136**Postulat Pierre Bonhôte, du 24 avril 2007, "Enquête de satisfaction du personnel de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Le Conseil d'Etat a déjà entrepris de nombreuses mesures visant à réaménager le temps de travail dans l'administration. Il a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les relations entre l'administration et les usagers. La question de l'aménagement du temps de travail devra être reprise dans ce contexte.

A mettre en relation avec la motion 98.105.

07.108**Postulat du groupe socialiste, du 30 janvier 2007, "Pour que la recherche neuchâteloise profite à notre économie régionale"**

DECS

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Ce postulat rejoint les préoccupations du DECS et s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), actuellement en consultation, qui entend, entre autres, promouvoir une politique cohérente en matière de recherche et d'innovation. Avec la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche (LR), l'enjeu consiste à mettre en place des conditions-cadres appropriées, permettant aux hautes écoles suisses d'affronter avec succès la concurrence en assurant un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologies de haute qualité, du monde académique vers les entreprises. Il s'agit d'un enjeu capital pour le développement économique régional.

Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en souhaitant, dans son programme de législature 2006-2009, faire de la microtechnique et des micro et nanotechnologies un pôle de croissance en renforçant Neuchâtel en tant que centre de compétences dans ce domaine.

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration commune d'intention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération concrétise la volonté du gouvernement de développer en terres neuchâteloises un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la chaîne qui va de la recherche fondamentale au transfert technologique, en passant par la recherche appliquée et l'innovation (en particulier, l'IMT, le CSEM, la HE-Arc, NEODE, etc.).

Ce pôle de microtechnique sera matérialisé par le bâtiment de la microtechnique prévu sur le site de la Maladière. Un groupe de travail est constitué. En plus des aspects purement logistiques, il devra également se préoccuper de l'organisation à mettre en place, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs et de permettre de générer toutes les synergies possibles et utiles à l'économie régionale.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le pôle de la microtechnique.

Un rapport "Pôle de la microtechnique", proposant le classement de ce postulat, sera présenté au cours du premier semestre 2009.

07.147**Postulat du groupe socialiste, du 30 mai 2007, "Assainissement de l'encorbellement de la Rançonnière"**

DGT

Postulat accepté le 30 mai 2007. ¹⁾

Divers ouvrages actuellement répertoriés ont fait l'objet de réfections et de renforcements. Certains d'entre eux font l'objet de contrôles réguliers ou sont en cours d'étude.

07.139**Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 29 mai 2007, "De la taxe auto à une taxe mobilité"**

DGT

Postulat amendé accepté le 26 juin 2007. ¹⁾

07.169**Postulat Philippe Haerberli, du 4 septembre 2007, "Mesures d'insertion pour les moins de 30 ans"**

DEC

Postulat accepté le 4 septembre 2007.

Le postulat est en cours d'examen dans les services concernés et les organes en charge du pilotage, respectivement de l'évaluation et du suivi du projet. Le traitement est prévu au quatrième trimestre 2009.

07.168**Postulat du groupe PopVertsSol, du 4 septembre 2007, "Impôts directs: effets collatéraux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 2 octobre 2007.

Cette question touche le DSAS et le DJSF. Elle doit être examinée dans le cadre plus large de la problématique des effets de seuil et de la mise en œuvre du projet ACCORD visant à harmoniser et à coordonner les prestations sociales

Le département a lancé à fin 2007 un groupe de travail composé de représentants du service des contributions, du service de l'action sociale et du service de l'assurance-maladie et de la CCNC pour étudier les moyens de limiter, voire d'éliminer les effets de seuil. Présentation du rapport en 2010.

07.171**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 4 septembre 2007, "Bons de garde: une idée à étudier"**

DSAS

Postulat accepté le 2 octobre 2007.

Le principe des bons de garde est étudié dans le cadre de la révision de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance (LSAPE). Le postulat sera traité conjointement avec la motion 04.174.

Le Grand Conseil devrait être saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2009.

07.122**Postulat du groupe socialiste, du 20 février 2007, "Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Une étude universitaire sur les incidences de la péréquation financière intercommunale a été remise au Conseil d'Etat et son analyse est en cours. Comme évoqué précédemment, l'examen du postulat sera effectué dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la péréquation financière durant la législature 2009-2013.

07.190**Postulat des groupes radical et libéral-PPN, du 6 novembre 2007, "Plan directeur des transports: rapport au Grand Conseil!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007. ¹⁾

07.191**Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui respecte le service public!"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le financement du TransRUN est actuellement à l'étude. Une réponse sera amenée dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil par le DGT.

Un rapport sera présenté en 2009.

07.192

Postulat du groupe libéral-PPN, du 6 novembre 2007, "Des contrats qui impliquent chacun"

DEC

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le postulat est en cours d'examen dans les services concernés. ¹⁾

07.195

Postulat de députés de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Rochefort, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui profite à tous!"

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007. ¹⁾

Dans le cadre du projet d'agglomération, la variante TransRUN Cernier ne dessert pas la gare de Corcelles-Peseux. Des solutions pour compenser cette dégradation de l'offre vont être étudiées, notamment prolongement de la ligne 10 jusqu'à Colombier, amélioration de la cadence.

6.4. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 16 interpellations et 93 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 7 questions écrites et 1 question orale.

7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Modification de l'ordonnance relative à la protection de l'air dans le domaine des chantiers.
2. Ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen et sur le bureau SIRENE.
3. Ordonnance concernant les examens fédéraux des professions médicales universitaires et l'ordonnance concernant le registre des professions médicales universitaires.
4. Extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 aux deux nouveaux Etats membres de l'UE, soit la Roumanie et la Bulgarie.
5. Approbation de la reconduction de l'Accord entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes.
6. Demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision.
7. Avant-projet concernant l'initiative parlementaire CEATE-N « incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment ».
8. Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure.
9. Initiative parlementaire « Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques ».
10. Voie vers une politique des agglomérations : priorités et limites de la politique cantonale des agglomérations.
11. Article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie ».

12. Projets de modification de l'OAMal, de l'OCP et de l'OPAS consécutifs à la révision de la LA-Mal concernant le financement hospitalier.
13. Projet de mandat de négociation avec l'UE concernant un accord de libre-échange agroalimentaire et dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la sécurité des produits.
14. Rapport « Cépages » - Réserve de la mention de certains noms de cépages à l'étiquetage de vins AOC.
15. Initiative parlementaire – assainissement des buttes de tir – prolongation du délai jusqu'en 2012.
16. Révision totale de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale.
17. Règle complétant le frein à l'endettement de la Confédération.
18. Projet d'ordonnance sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération.
19. Chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2009.
20. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la décision-cadre 2006/960/JAI relative à la simplification de l'échange d'informations entre les services répressifs.
21. Rapport sur la politique suisse en matière de navigation.
22. Modification des dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses.
23. Convention de Lugano révisée.
24. Nouvelle loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé – Nouvelle loi fédérale sur l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé.
25. Loi fédérale sur l'examen et le contrôle de la sécurité technique.
26. Introduction des documents d'identité biométriques – Modification de l'ordonnance du 20 septembre 2002 sur les documents d'identité des ressortissants suisses.
27. Révision totale de la loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports et la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport.
28. Assainissement de la Caisse de pensions des CFF.
29. Constitution d'une réserve au bilan, destinée au financement de mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture.
30. Révision partielle de l'ordonnance sur les biocides.
31. Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne – Contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes et modification de la loi sur les armes.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 26 janvier 2009

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président, Le chancelier,

R. Debély

J.-M. Reber

TABLE DES MATIERES

1.	COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	1
2.	AFFAIRES TRAITEES	1
3.	RECEPTIONS ET INVITATIONS	1
4.	INFORMATION ET COMMUNICATION.....	2
4.1.	Conférences de presse et séances d'information.....	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	Rencontres annuelles avec la presse.....	2
4.4.	Evénements.....	3
5.	CONFERENCES	3
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).....	3
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	4
6.	TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES	4
6.1.	Recommandations.....	4
6.2.	Motions, motions populaires et de communes	5
6.3.	Postulats.....	18
6.4.	Interpellations et questions	37
7.	REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES	37